



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2025_44

L'An deux mil vingt-cinq, le 30 juin 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2025

DATE D’AFFICHAGE : 25/06/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, M. Louis BREC.

Excusé(es) représenté(es) : M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Virginie CORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, Jérôme ARMAND procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE 2025-01 RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particuliers les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les articles L2124-2 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure d'appel d'offre ouvert ;



VU la délibération DEL CM01_2020_004 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur Le Maire ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 09 avril 2025 et fixant le 14 mai 2025 la date limite de réception des offres au marché 2025-01 qui a pour objet les travaux d'entretien des espaces verts de la Commune ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 18 juin 2025;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché de service avec l'entreprise choisie sous réserve que l'entreprise produise leurs attestations fiscales et sociales ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider l'avis de la commission du 18 juin 2025 et d'attribuer le marché d'entretien des espaces verts de la Commune à

ADN VEXIN PAYSAGE pour le lot 1 et 2 – 15 avenue Louis Delage 91310 LINAS
ARBRES ET PAYSAGES pour le lot 3 – 3 rue Thomas Edison 91630 GUIBEVILLE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché n° 2025-01.

D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 30/06/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*